
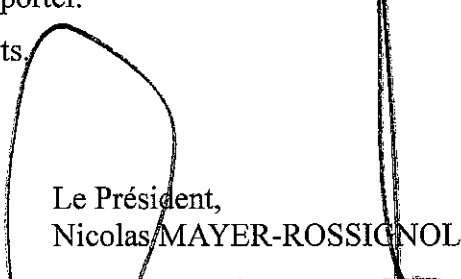


SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°2/2014

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2013	L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE MARDI ONZE FEVRIER, A DIX-SEPT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE DEAUVILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	
PRESENTS : 5	Etaients présents
REPRESENTES : 1	Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEONARD
VOTANTS : 6	Pour la Ville de Deauville Monsieur AUGIER Monsieur CAPARD Monsieur MERLIN
	Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur CAPARD
	Vu, -le Code Général des Collectivités Territoriales, -le rapport du Président, Considérant que: -après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Trésorier Principal a dressé le Compte de Gestion du budget du Syndicat Mixte. -le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives et d'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur lequel n'a pas d'observation ou de réserve à apporter. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
	Pour extrait certifié conforme 
	 Le Président, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire le 05 MARS 2014
Après envoi en préfecture le 05 MARS 2014
Et publication ou notification le 05 MARS 2014

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°3/2014

OBJET : Affectation des résultats 2013	<p>L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE MARDI ONZE FEVRIER, A DIX-SEPT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE DEAUVILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.</p> <p><u>Etaient présents</u></p> <p>Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEVILLAIN</p> <p>Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET</p> <p>Pour la Ville de Deauville Monsieur AUGIER Monsieur CAPARD Monsieur MERLIN</p> <p>Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur CAPARD</p>
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	
PRESENTS : 6	
REPRESENTES : 2	
VOTANTS : 8	<p>Vu :</p> <ul style="list-style-type: none">-le Code Général des Collectivités Territoriales,-le rapport du Président, <p>Considérant que:</p> <p>Les résultats du Budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2013 révèlent :</p> <ul style="list-style-type: none">.un résultat déficitaire de fonctionnement de 163 157,78 €.un résultat excédentaire d'investissement de 1 796 898,78 € <p>Suite au résultat de l'année 2013, le résultat cumulé du budget syndical est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">.un résultat excédentaire de fonctionnement de 205 214,46 €.un résultat excédentaire d'investissement de 187 092,70 € <p>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">-virement à hauteur de 983 115,79 € à la section d'investissement au chapitre 10, article 1068-report du solde, soit 222 098,67 € en section de fonctionnement au chapitre 002 <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.</p> <p>Pour extrait certifié conforme</p> <p style="text-align: right;">Le Président, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL</p>

Acte rendu exécutoire le ... **05 MARS 2014**
Après envoi en préfecture le .. **05 MARS 2014**
Et publication ou notification le .. **05 MARS 2014**
Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°4/2014

OBJET : Vote du budget primitif 2014	L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE MARDI ONZE FEVRIER, A DIX-SEPT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE DEAUVILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	
PRESENTS : 7	
REPRESENTES : 2	
VOTANTS : 9	<u>Etaient présents</u> Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEVILLAIN Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS Pour la Ville de Deauville Monsieur AUGIER Monsieur CAPARD Monsieur MERLIN Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur CAPARD
	Vu : -le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 décembre 2013, -le rapport du Président, Après en avoir délibéré , le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les dépenses et les recettes du budget primitif 2014, chapitre par chapitre, conformément au document comptable joint. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme
	Le Président, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire le 05 MARS 2014
Après envoi en préfecture le 05 MARS 2014
Et publication ou notification le 05 MARS 2014

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT**de DEAUVILLE - NORMANDIE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICALAéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°5/2014

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la CCI du Pays d'Auge pour l'année 2013 – autorisation de signature.	L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE MARDI ONZE FEVRIER, A DIX-SEPT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE DEAUVILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	<u>Etaient présents</u> Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEVILLAIN
PRESENTS : 7	Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS
REPRESENTES : 2	Pour la Ville de Deauville Monsieur AUGIER Monsieur CAPARD Monsieur MERLIN
VOTANTS : 9	Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur CAPARD
	Vu : -le Code Général des Collectivités Territoriales, -l'article V.4.2 du Sous-traité de gestion de l'aéroport de Deauville conclu le 14 septembre 2007, -la délibération du Comité Syndical du 11 février 2014 adoptant le Budget Primitif 2014, -le rapport du Président,
	Considérant : -que l'Exploitant met en œuvre la recherche active de nouvelles opportunités de relations internationales, de nature à contribuer non seulement au développement des activités de l'aéroport mais également au développement touristique et économique des collectivités membres du Syndicat mixte, -qu'il convient de contribuer à l'équilibre financier du sous-traité de gestion dans le cadre de son article V.4.2 et de permettre à l'exploitant de poursuivre des démarches actives de promotion de l'aéroport, et notamment le développement de nouvelles liaisons nationales ou internationales,
	Après en avoir délibéré , le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : -d'attribuer une subvention forfaitaire de fonctionnement à la CCI PA dans la limite maximale d'un montant de 138 500 € au titre de l'année 2013 et d'imputer-la dépense correspondante au chapitre 65 du budget syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

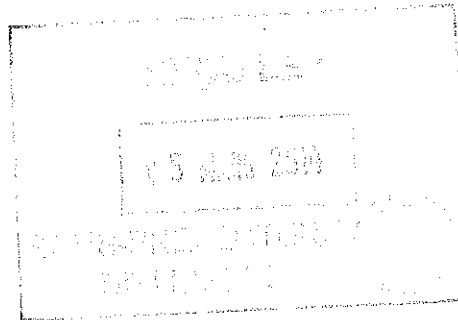
Le Président,
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire le . 05 MARS 2014

Après envoi en préfecture le ... 05 MARS 2014

Et publication ou notification le... 05 MARS 2014

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

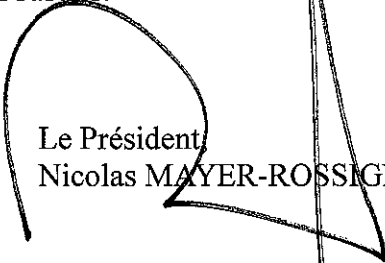


SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°6/2013

OBJET : Attribution de subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, au titre de 2014, et autorisation de signature de la convention de partenariat	L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE MARDI ONZE FEVRIER, A DIX-SEPT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE DEAUVILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	Etaients présents Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEONARD
PRESENTS : 7	Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS
REPRESENTES : 2	Pour la Ville de Deauville Monsieur AUGIER Monsieur CAPARD Monsieur MERLIN
VOTANTS : 9	Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur CAPARD
	Vu : -le Code Général des Collectivités Territoriales, -l'article IV. 1 du sous-traité de gestion de l'aéroport entré en vigueur le 29 novembre 2007, -la délibération du Comité Syndical du 11 février 2014 adoptant le Budget Primitif 2014, -le rapport du Président, Après en avoir délibéré , le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : -d'approuver le plan d'investissement 2014 tel qu'annexé à la présente délibération, -d'accorder des subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge pour un montant global maximum de 86 250 € pour une dépense totale prévisionnelle de 115 000 € HT conformément au tableau annexé à la présente délibération, -de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, article 204 182, fonction 90 du budget syndical, -d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme
	 Le Président Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

RECUEIL
15 JANV 2014
COMITE SYNDICAL
DE DEAUVILLE

Annexe

Plan des investissements 2014

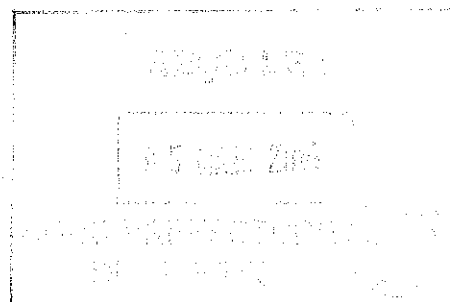
Opérations	Montants des investissements	Taux de subvention du SMDN	Montant des subventions du SMDN	Subventions extérieures possibles
Nouvelle salle d'arrivée	70 000 € HT	75%	52 500 €	Non
Poste d'infiltration filtrage	35 000 € HT	75%	26 250 €	Non
Sanitaires	10 000 € HT	75%	7 500 €	Non
TOTAL	115 000 €		86 250 €	

Acte rendu exécutoire le ... **05 MARS 2014**

Après envoi en préfecture le ... **05 MARS 2014**

Et publication ou notification le ... **05 MARS 2014**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

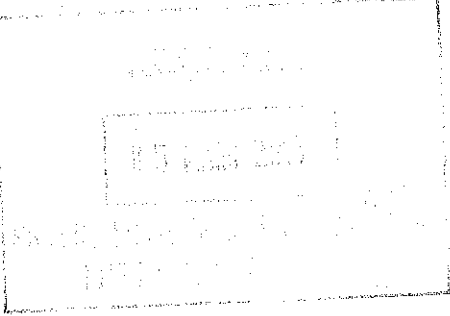
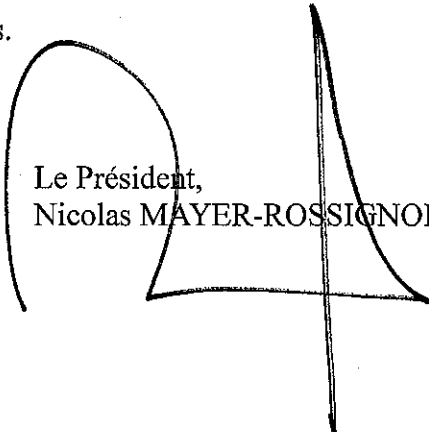


SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°7/2014

OBJET : Renouvellement pour l'année 2014 de la convention d'occupation précaire entre le Syndicat Mixte et l'Etat	L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE MARDI ONZE FEVRIER, A DIX-SEPT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE DEAUVILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	Etaients présents
PRESENTS : 7	Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEVILLAIN
REPRESENTES : 2	Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS
VOTANTS : 9	Pour la Ville de Deauville Monsieur AUGIER Monsieur CAPARD Monsieur MERLIN
	Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur CAPARD
	Vu : -le Code Général des Collectivités Territoriales, -le rapport du Président,
	Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : -d'approuver les modalités de la convention d'occupation précaire entre l'Etat et le Syndicat Mixte, annexée à la présente délibération, -d'autoriser le Président à la signer, -d'imputer la dépense correspondante, soit 3 416 € pour l'année 2014, sur le chapitre 011, article 6132, fonction 020 du budget syndical.
	Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme
	
	 Le Président, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire le 05 MARS 2014
Après envoi en préfecture le 05 MARS 2014
Et publication ou notification le..... 05 MARS 2014

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°8/2014

<p>OBJET : Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de l'article L 2122-22 4° du CGCT durant l'année 2013</p>	<p>L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE MARDI ONZE FEVRIER, A DIX-SEPT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE DEAUVILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9</p> <p>PRESENTS : 7</p> <p>REPRESENTES : 2</p> <p>VOTANTS : 9</p>	<p><u>Etaient présents</u></p> <p>Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEONARD</p> <p>Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS</p> <p>Pour la Ville de Deauville Monsieur AUGIER Monsieur CAPARD Monsieur MERLIN</p>
	<p>Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur CAPARD</p>
	<p>Vu : -le rapport du Président,</p> <p>Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation des comptes rendus des décisions prises par le Président en vertu de l'article L 2122-22 4° du CGCT pour l'année 2013 tel qu'annexée à la présente délibération.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme</p> <div data-bbox="502 1512 949 1825"></div> <div data-bbox="997 1400 1492 1848"><p>Le Président, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL</p></div>

Acte rendu exécutoire le ... **05 MARS 2014**
Après envoi en préfecture le ... **05 MARS 2014**
Et publication ou notification le ... **05 MARS 2014**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

ANNEXE

OBJET	DATE	MONTANT
Marché n° 2013-01 : installation d'une enseigne lumineuse	28/06/2013	2 126,93 € TTC
Marché n° 2013-02 : abattage arbres le long de la RD 74	24/10/2013	6 877 € TTC
Marché n° 2013-03 : abattage arbres le long de la RD 74 (deuxième campagne)	16/12/2013	7 534,80 € TTC

